



Clubs présents ou représentés : USVF ALBUSSAC/NEUVILLE – CS ALLASSAC – FC ARGENTAT – ESA BRIVE – US BUGEAT – AS CHAMBERET – CA CHAMBOULIVE – AMS COLLONGES/CHAUFFOUR – FC CUBLAC - AS MARCILLAC/CLERGOUX – AS VITRAC/CORREZE – FC COSNAC – US DONZENAC – CA EGLETONS – A. ESTIVAUX/ST PARDOUX – FAVARS/ST MEXANT – US LANTEUIL – US LE LONZAC 96 – ASV MALEMORT – AS MAUSSAC – CA EYGURANDE/MERLINES – CA MEYMAC – AS MEYSSAC – AS JUGEALS/NOAILLES – ES NONARDS/ALTILLAC – E. PERPEZAC/SADROC – AS SEILHAC – ES SOURSAC – US ST CLEMENT – FRJEP ST GERMAIN – FC ST JAL – AS ST MARTIAL DE GIMEL – AS ST VIANCE – S. STE FEREOLE – FC CORNIL/STE FORTUNADE – TULLE FOOT CORREZE – ES USSAC - ES USSEL – AC VARETZ – ENTENTE SR3V – ENTENTE TROCHE/VIGEOIS.

Clubs absents : AS BEYNAT – CA BRIGNAC – ASPO BRIVE – MAHORAIS BRIVE – ES PORTUGAIS BRIVE – ES LAPLEAU – O. LARCHE LA FEUILLADE – ES LIGINIAC – AUVEZERE MAYNE FC - AS MERCOEUR – AL MONTAIGNAC – FC OBJAT – ES PEYRELEVADE – JS ROSIERS – ENTENTE BARRAGES XAINTRIE – US SORNAC – RC ST EXUPERY – AM ST HILAIRE VENARSAL – AS ST PANTALEON DE LARCHE – AS TREIGNAC – AAJF TULLE – TURCS USSEL – FC UZERCHE -

Accueil par la Président du District, Jean-François BONNET

Le Président remercie les clubs pour leur présence et pour leur compréhension suite à la modification de l'horaire de l'A.G. de District initialement prévue à 17 H 30 et avancée à 9 H 30. Cette modification étant dû au report de la Soirée des Récompenses.

Il remercie également :

- Les membres du Comité de Direction présents et excuses les membres absents : Virginie ROULAUD – Nadine BRAGA – Hervé DUPUY – Kader HADDOU – Gilles VERDIE et Pierre LAURENT.
- Les salariés du District
- Le régisseur de la salle et le technicien sono.
- M. Grégory JUILLARD, responsable du cabinet comptable LVDS.
- M. Jean-François TEYSSANDIER, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Le Président demande de bien vouloir excuser :

- M. Stéphane BERTHOMIER, Adjoint en charge des Sports à la Mairie de Tulle.
- M. Saïd ENNJIMI, Président de la LFNA.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre l'Assemblée Générale Financière et donne la parole à Franck BESSE qui présente l'ordre du jour de la matinée.

-Approbation du compte-rendu de l'A.G. du 4/07/2021 par le Secrétaire Général Adjoint du District, Damien DECHERF.



-Modification règlement – 23 ans par le Président de la Commission Gestion des Compétitions
Marc LEYGE

APPLICABLE DÈS LA SAISON 2022/2023

Pour les clubs dont l'équipe première dispute une Compétition Départementale Seniors Masculins

Les joueurs, âgés de moins de 23 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre Départementale Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à une rencontre de Coupe de France ou Coupe Régionale, peuvent participer **dès** le lendemain à une rencontre Départementale avec la première équipe réserve de leur club.

Rapport financier de l'exercice 2020/2021 par la Trésorière Générale du District de la Corrèze, Fabienne BLANCEY :

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos au 30 Juin 2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2019 au 30/06/2020	ECART
70 - PRODUCTION VENDUE biens	89 534,00 €	121 566,00 €	- 32 032,00 €
☞ Cotisations district	9 673,00 €	14 131,00 €	- 4 458,00 €
☞ Ristournes licences (Ligue Football Nouvelle Aquitaine)	17 357,00 €	25 371,00 €	- 8 014,00 €
☞ Amendes jeunes	513,00 €	1 025,00 €	- 512,00 €
☞ Licences arbitres	2 561,00 €	3 330,00 €	- 769,00 €
☞ Amendes et frais dossiers	6 787,00 €	17 226,00 €	- 10 439,00 €
☞ Amendes Assemblée Générale	900,00 €	2 200,00 €	- 1 300,00 €
☞ Droit d'appel et réclamations	430,00 €	667,00 €	- 237,00 €
☞ Amendes statut arbitrage	- €	970,00 €	970,00 €



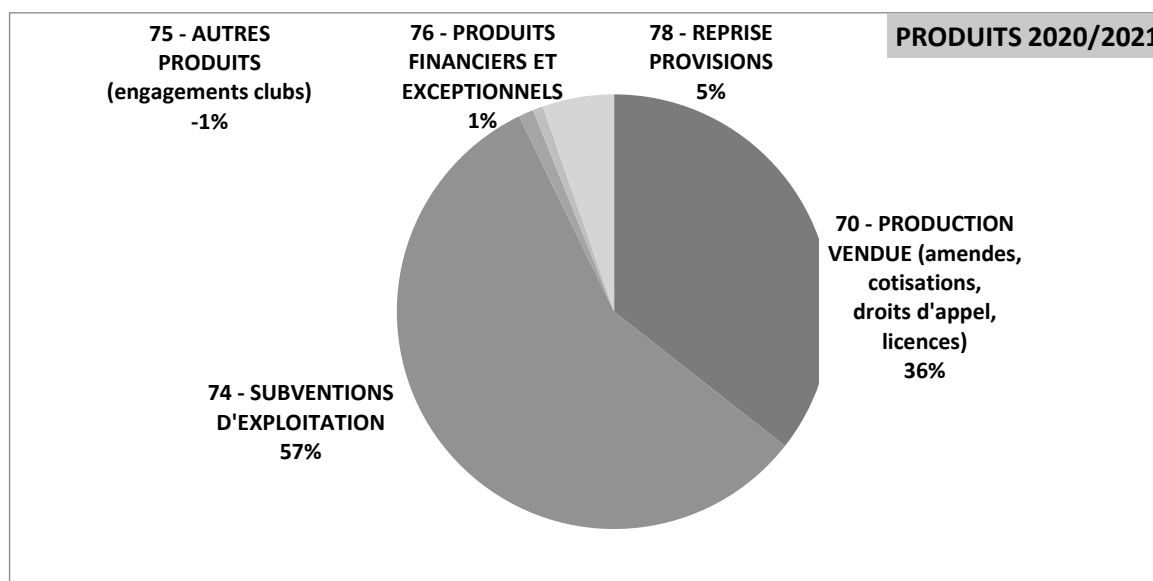
☞ Statuts des jeunes	- €	2 625,00 €	-	2 625,00 €
☞ Recettes différentes	- €	3 267,00 €	-	3 267,00 €
Autres produits (Recettes coupes, vente matériel, livre arbitre)	28,00 €	1 520,00 €	-	1 492,00 €
☞ Recettes autres (stage foot académie)	51 285,00 €	49 234,00 €		2 051,00 €

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	143 832,00 €	154 861,00 €	-	11 029,00 €
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL				
☞ Aide pour la préformation	28 820,00 €	31 234,00 €	-	2 414,00 €
DDCSPP - CNDS				
☞ Subvention annuelle CNDS comite et FDVA	17 000,00 €	19 000,00 €	-	19 000,00 €

LIGUE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE			
☞ Aide conventions d'objectifs.	52 052,00 €	62 193,00 €	- 10 141,00 €
☞ Subvention Fédérale			
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
☞ Subvention pour contrat d'objectifs	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES			
☞ Crédit Agricole Centre France	24 200,00 €	23 522,00 €	678,00 €
☞ Partenariat privé (aides manifestations jeunes, féminisation, fair-play, féminines, projet éducatif fédéral, podium du bénévolat, dotations finales....)			
REGION NOUVELLE AQUITAINE			
☞ Aide emploi CTD	10 760,00 €	13 412,00 €	- 2 652,00 €

75 - AUTRES PRODUITS	- 2 805,00 €	21 449,00 €	- 24 254,00 €
☞ Recettes compétitions			
☞ Engagements séniors (championnats et coupes)			
☞ Engagements jeunes	- 2 805,00 €	21 449,00 €	- 24 254,00 €
☞ Engagements foot diversifié			
☞ Engagements féminines			
REMISE ENGAGEMENTS 20/21 = 16563 €			

76- PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	1 929,00 €	2 256,00 €	-	327,00 €
☞ Intérêts et placements.	1 929,00 €	2 256,00 €	-	327,00 €
78- REPRISE SUR AMORTISSEMENT	13 400,00 €	- €		13 400,00 €
☞ Reprise provisions - informatique -	13 400,00 €	- €		13 400,00 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	245 890,00 €	300 132,00 €	-	54 242,00 €



CHARGES D'EXPLOITATION	01/07/2020 30/06/2021	au	01/07/2019 30/06/2020	au	ECART
60 - ACHATS DE MATIERES PREMIERES	11 240,00 €		15 454,00 €		- 4 214,00 €
☞ location matériels sono, vidéo	1 296,00 €		1 111,00 €		185,00 €

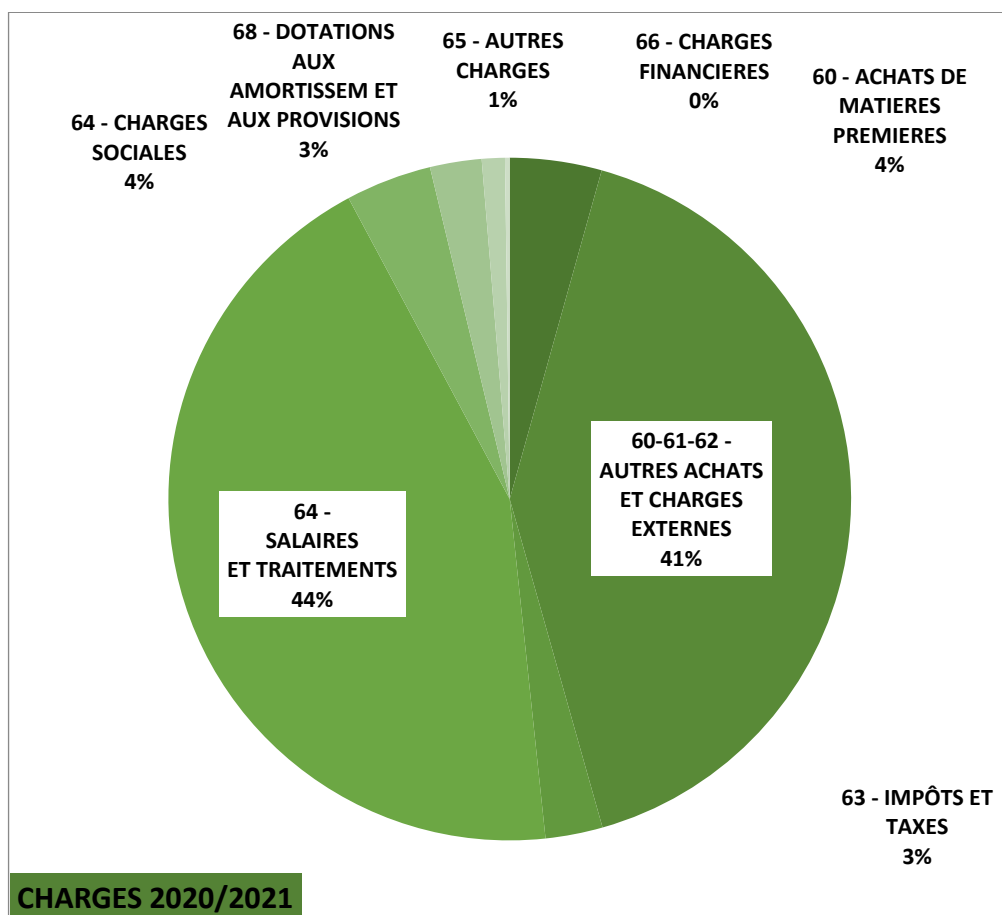
☞ Achats équipements finales et dotations commissions.	6 489,00 €	6 484,00 €	5,00 €
☞ Fournitures de bureau et matériels	3 455,00 €	7 579,00 € -	4 124,00 €
☞ Billetterie	- €	280,00 € -	280,00 €
60-61-62 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	106 789,00 €	125 288,00 € -	18 499,00 €
☞ Abonnements,	656,00 €	814,00 € -	158,00 €
☞ Consommations (eau, énergie)	2 314,00 €	4 278,00 € -	1 964,00 €
☞ Frais COVID (produits et fond de solidarité FFF - 1,5 € / licence)	13 285,00 €	2 180,00 €	11 105,00 €
☞ assurances multirisque	1 964,00 €	1 927,00 €	37,00 €
☞ Entretien siège	1 260,00 €	2 400,00 € -	1 140,00 €
☞ Entretien véhicule	761,00 €	957,00 € -	196,00 €
☞ Nettoyage équipements		324,00 € -	324,00 €
☞ Maintenance informatique et télésurveillance	3 490,00 €	2 318,00 €	1 172,00 €
☞ Honoraires	3 968,00 €	3 736,00 €	232,00 €
☞ Insertions publicitaires		1 055,00 € -	1 055,00 €

☞ Transports	935,00 €	4 130,00 € -	3 195,00 €
☞ Stage foot académie	50 754,00 €	50 078,00 €	676,00 €
☞ Frais de déplacements	10 891,00 €	20 390,00 € -	9 499,00 €
☞ Commissions (achats, gouters, restaurations)	5 906,00 €	20 346,00 € -	14 440,00 €
☞ Réception	1 926,00 €	2 135,00 € -	209,00 €
☞ Organisation Assemblée Générale	650,00 €	650,00 €	- €
☞ Location salle de réunion	1 069,00 €	792,00 €	792,00 €
☞ Affranchissements	979,00 €	1 422,00 € -	443,00 €
☞ Téléphone	5 981,00 €	5 356,00 €	625,00 €
63 - IMPÔTS ET TAXES	7 013,00 €	6 850,00 €	163,00 €
☞ Formation professionnelle	2 261,00 €	2 085,00 €	176,00 €
☞ Taxe foncière	4 752,00 €	4 765,00 € -	13,00 €
64 - SALAIRES ET TRAITEMENTS	113 456,00 €	119 282,00 €	5 826,00 €
☞ Rémunérations personnel (avec prise en compte aides état activité partielle)	91 115,00 €	96 941,00 € -	5 826,00 €

☞ Prise en charge CTD PPF	20 341,00 €	20 341,00 €	- €
☞ Poste CTRA	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
64 - CHARGES SOCIALES	10 537,00 €	3 966,00 €	- 13 429,00 €
☞ Caisse retraite	6 889,00 €	7 006,00 €	- 117,00 €
☞ Assedic	3 750,00 €	3 829,00 €	- 79,00 €
☞ Urssaf	- 349,00 €	11 362,00 €	- 11 711,00 €
☞ Médecine du travail	359,00 €	447,00 €	- 88,00 €
☞ provision Charges Sociales sur congés	- 112,00 €	1 322,00 €	- 1 434,00 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM ET AUX PROVISIONS	6 322,00 €	5 915,00 €	407,00 €
☞ Dotations aux amortissements sur immobilisations incorp et corpo	6 322,00 €	5 915,00 €	407,00 €
65 - AUTRES CHARGES	2 820,00 €	3 448,00 €	- 628,00 €
☞ Charges diverses de gestion courante	465,00 €	376,00 €	89,00 €
☞ Cotisations organismes sportifs (UNAF- AMICALE EDUC- ANPDF- SECTIONS SPORTIVES)	125,00 €	1 035,00 €	- 910,00 €
☞ Formation technique	1 182,00 €	- €	1 182,00 €
☞ Dons / cadeaux	1 048,00 €	2 037,00 €	- 989,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	576,00 €	1 793,00 €	- 1 217,00 €

☞ Frais bancaires	113,00 €	373,00 €	-	260,00 €
☞ Impôts sur les sociétés	463,00 €	- €		463,00 €
☞ Charges financières SICAV	- €	1 420,00 €	-	1 420,00 €

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	258 753,00 €	301 996,00 €	-	43 243,00 €
-------------------------------------	---------------------	---------------------	----------	--------------------



RESULTAT DE L'EXERCICE	01/07/2020 30/06/2021	au	01/07/2019 30/06/2020	au	ECART
------------------------	--------------------------	----	--------------------------	----	-------

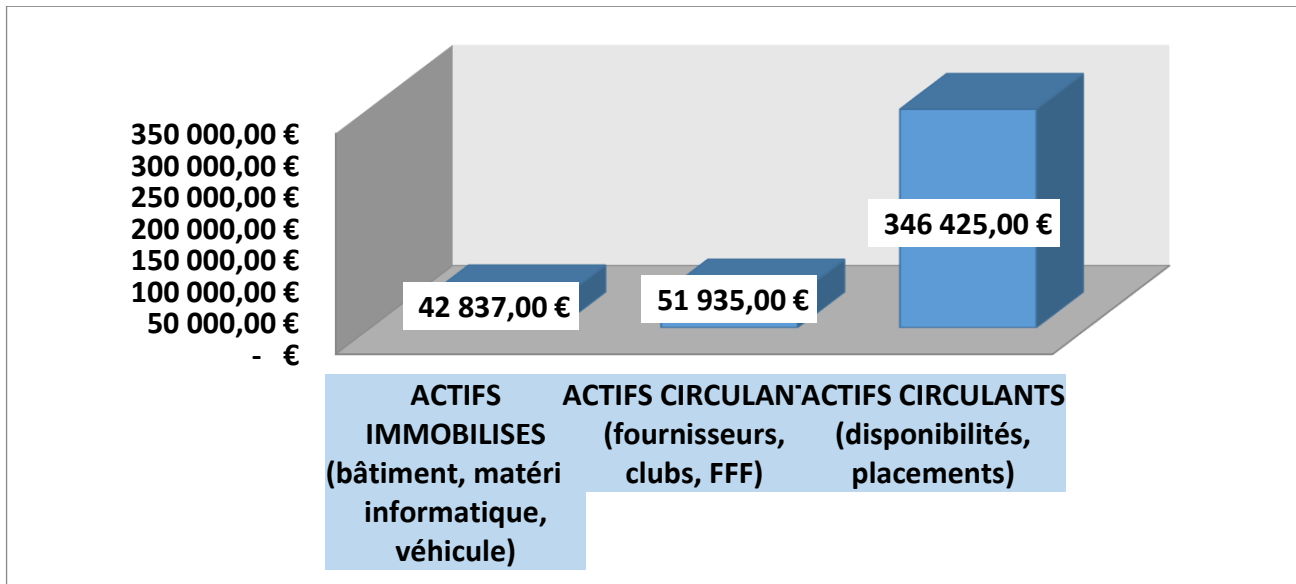
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	245 890,00 €		300 132,00 €	-	54 242,00 €
--------------------------------------	---------------------	--	---------------------	----------	--------------------

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	258 753,00 €	301 996,00 €	-	43 243,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 12 863,00 €	- 1 863,00 €		(11 000,00) €

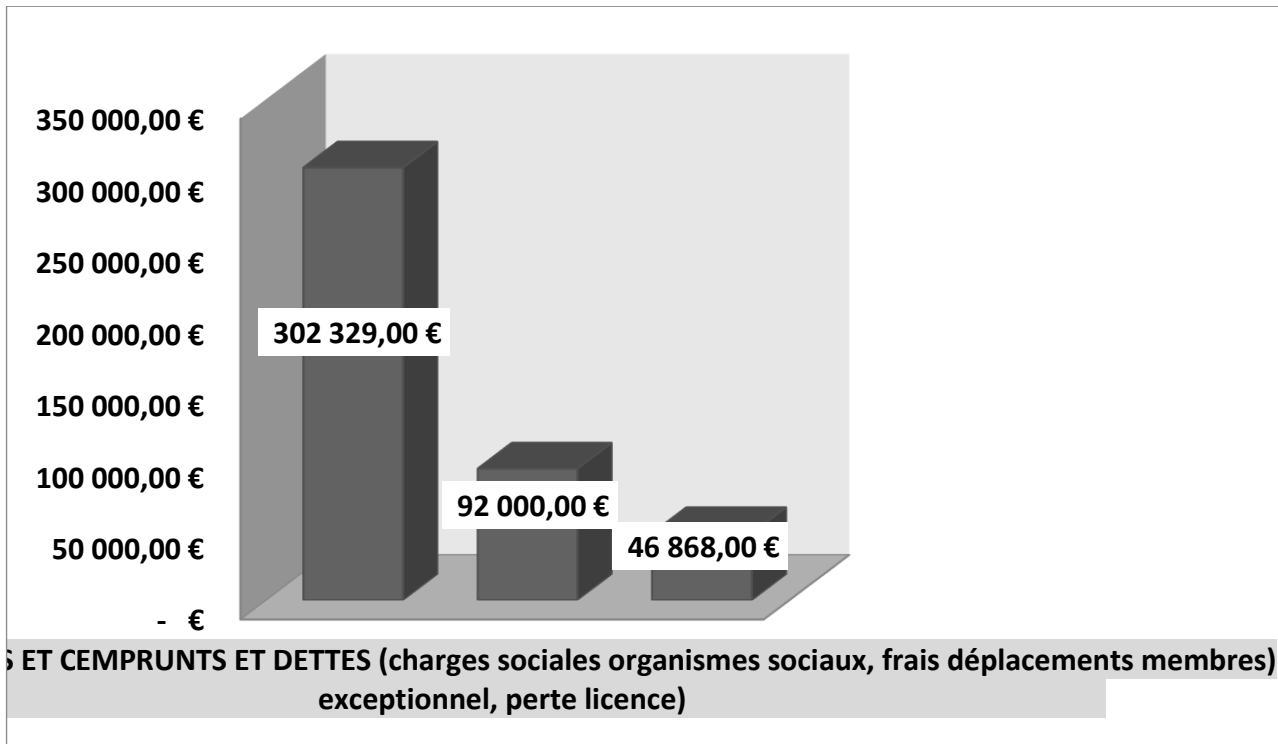
BILAN

Exercice clos au 30 Juin 2021

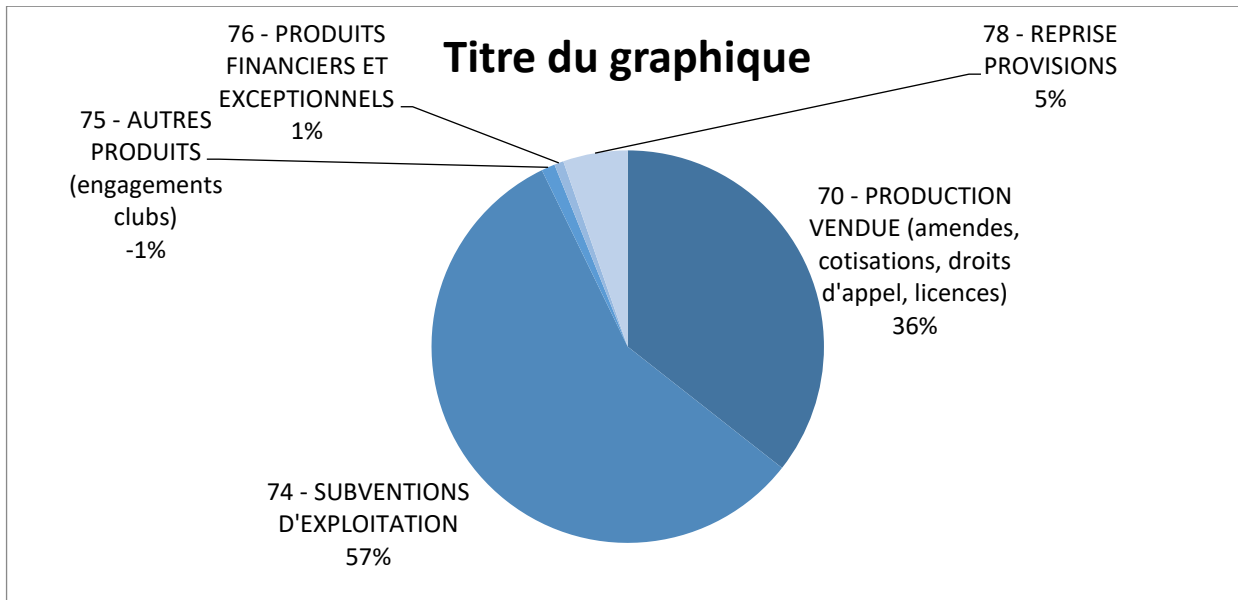
BILAN ACTIF	01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2019 au 30/06/2020		ECART
ACTIFS IMMOBILISES (bâtiment, matériel informatique, véhicule)	42 837,00 €	44 515,00 €	-	1 678,00 €
ACTIFS CIRCULANTS (fournisseurs, organismes sociaux, clubs, déplacements arbitres)	51 935,00 €	34 126,00 €		17 809,00 €
ACTIFS CIRCULANTS (disponibilités, placements)	346 425,00 €	398 242,00 €	-	51 817,00 €
TOTAL ACTIF	441 197,00 €	476 883,00 €	-	35 686,00 €



BILAN PASSIF	01/07/2020 30/06/2021	au 01/07/2019 30/06/2020	ECART
CAPITAUX PROPRES (fonds associatifs, report de l'exercice)	302 329,00 €	315 192,00 €	- 12 863,00 €
RISQUES ET CHARGES (provisions pour investissements, matériel informatique, événement exceptionnel, perte licence)	92 000,00 €	105 400,00 €	- 13 400,00 €
EMPRUNTS ET DETTES (charges sociales organismes sociaux, frais déplacements membres)	46 868,00 €	56 291,00 €	- 9 423,00 €
TOTAL PASSIF	441 197,00 €	476 883,00 €	- 35 686,00 €



70 - PRODUCTION VENDUE (amendes, cotisations, droits d'appel, licences)	89 534,00 €	36%
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	143 832,00 €	58%
75 - AUTRES PRODUITS (engagements clubs)	- 2 805,00 €	-1%
76 - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	1 929,00 €	1%
78 - REPRISE PROVISIONS	13 400,00 €	5%
	245 890,00 €	



60 - ACHATS DE MATIERES PREMIERES	11 240,00 €	4%
60-61-62 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	106 789,00 €	41%
63 - IMPÔTS ET TAXES	7 013,00 €	3%
64 - SALAIRES ET TRAITEMENTS	113 456,00 €	44%
64 - CHARGES SOCIALES	10 537,00 €	4%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEM ET AUX PROVISIONS	6 322,00 €	2%
65 - AUTRES CHARGES	2 820,00 €	1%
66 - CHARGES FINANCIERES	576,00 €	0%
	258 753,00 €	

Rapport du Cabinet Comptable LVDS sur l'exercice 2020/2021 par le cabinet comptable LVDS, Grégory JUILLARD :

Il précise que dans le cadre de sa mission de présentation des comptes annuels du District de Football de la Corrèze pour l'exercice, il a effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Concernant l'activité partielle, les aides de l'Etat que le District a perçues, suite à des dossiers déposés dans ce sens, a permis de limiter le déficit de l'exercice (constat au niveau de la rémunération du personnel et URSAFF).

En outre, il précise une nouvelle fois, la très bonne gestion du District de la Corrèze.

Présentation du Budget Prévisionnel 2021/2022 par le Président du District, Jean-François BONNET :

PRODUITS 2021/2022		PREVISION
	Production vendue (biens)	131 000,00 €
702	COTISATION DISTRICT	14 000,00 €
702	LFNA RISTOURNES LICENCES	21 000,00 €
702	LICENCES ARBITRES	3 000,00 €
702	AMENDES ET FRAIS DE DOSSIERS - STATUT DE L'ARBITRAGE - STATUTS DES JEUNES	31 000,00 €
702	AMENDES ABS AG DISTRICT	1 000,00 €
702	DROIT D'APPEL ET RECLAMATIONS	1 000,00 €
702	AMENDES STATUT DE L'ARBITRAGE - STATUTS DES JEUNES	3 000,00 €
702	RECETTES DIFFERENTES (Stages académies, stages bugéat, soirée des récompenses)	52 000,00 €
702	AUTRES RECETTES (remboursements stages, soirée des récompenses)	5 000,00 €
	Subventions d'exploitation	158 000,00 €
740	FEDERATION FRANCAISE (PREFORM - CTD DAP)	28 000,00 €
741	ANS (projet sportif fédéral)	13 000,00 €
741	ANS (emploi)	12 000,00 €
741	ANS (lutte contre les violences, mutualisation PSL/CDOS)	2 000,00 €
741	ANS (projet sportif territorial - aide à la relance)	3 000,00 €
741	ETAT Politique Ville (actions quartiers)	1 000,00 €

741	FDVA	5 000,00 €
741	DRDFE (égalité des femmes / hommes)	3 000,00 €
741	LFNA (CONV D'OBJECTIFS - ETR)	29 000,00 €
741	LFNA (SUBVENTION FONCTIONNEMENT)	19 000,00 €
742	CONSEIL DEPARTEMENTAL (CONV OBJECTIF)	11 000,00 €
742	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES (CRCA - PARTENAIRES)	32 000,00 €
Autres produits		21 000,00 €
751	ENGAGEMENTS COMPETITIONS - CHAMPIONNATS	21 000,00 €
Produits Financiers		2 000,00 €
764	INTERETS SUR LIVRETS ET REVENUS PLACEMENTS	2 000,00 €
Reprise provisions		- €
781	REPRISE PROVISIONS	- €

TOTAL PRODUITS	312 000,00 €
-----------------------	---------------------

CHARGES 2020/2021	PREVISION
-------------------	-----------

Achats matières premières et autres		23 000,00 €
601	LOCATION MATERIEL SONO - VIDEO	1 500,00 €
601	ACHAT EQUIPEMENT FINALES ET DOTATIONS COMMISSIONS	15 000,00 €
601	BILLETERIE	2 000,00 €
601	MATERIEL ET FOURNITURES BUREAU	4 500,00 €
Autres achats et charges externes		126 500,00 €
604	ABONNEMENTS (Anpdf, La Montagne....)	500,00 €
606	CONSOMMATIONS (eau, électricité, téléphone, affranchissement)	10 000,00 €
616	ASSURANCE	2 000,00 €
615	ENTRETIEN PATRIMOINE (Bâtiment, véhicule, équipements)	3 500,00 €
622	MAINTENANCE INFORMATIQUE - TELESURVEILLANCE	3 500,00 €

622	HONORAIRES	4 000,00 €
624	TRANSPORTS	2 500,00 €
625	STAGES FOOT ACADEMIE	48 000,00 €
625	FRAIS DE DEPLACEMENTS	20 000,00 €
625	COMMISSIONS (achats, gouters, restaurations, divers)	20 000,00 €
625	SOIREE DES RECOMPENSES	5 000,00 €
625	CHALLENGE FAIR PLAY	4 500,00 €
625	RECEPTIONS	2 000,00 €
625	LOCATIONS (vidéo, salles)	1 000,00 €
	Impôts taxes et versements assimilés	7 000,00 €
631	FORMATION PROFESSIONNELLE - TAXE FONCIERE	7 000,00 €
	Salaires et Traitements	121 000,00 €
641-645-647	SALAIRES et TRAITEMENTS - CTA-CTRA-CTP PPF	121 000,00 €
	Charges sociales	24 000,00 €
645 - 647	URSSAF, AG2R, ALLIANZ, HUMANIS, DGFIP	24 000,00 €
	Dotations amortissements, provisions	5 000,00 €
681	DOTATION AMORTISSEM ET IMMO	5 000,00 €
	Autres charges	4 500,00 €
658	COTISATIONS ORGANISMES - SECT SPORTIVES	4 500,00 €
	Charges financières	1 000,00 €
661-668	Frais bancaires et charges financières	1 000,00 €
TOTAL CHARGES		312 000,00 €

Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

- Jacques LAVAL (Président) - Présent
- Odile BERROCAL – Présente
- Michel BROSSARD - Présent
- Alain CHAMINANT - Présent
- Gérard LENOIR – Présent

Intervention de Jacques LAVAL, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, qui propose aux clubs de voter à main levée, comme l'autorise les statuts du District pour les votes suivants :

- Vote n° 2 : Rapport financier de l'exercice 2020/2021 – accord des clubs à l'unanimité.

Nombre de voix : 241

- **Pour : 241**
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Nul : 0

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

- Vote n° 3 : Compte rendu A.G du 4 Juillet 2021 – Accord des clubs à l'unanimité.

- Nombre de voix : 241
- **Pour : 241**
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Nul : 0

Le compte rendu de l'A.G. du 4 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

- Vote n° 4 : Budget Prévisionnel de l'exercice 2021/2022– Accord des clubs à l'unanimité.

- Nombre de voix : 241
- **Pour : 241**
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Nul : 0

Le compte de l'A.G. du 4 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.



Il précise que concernant le Vote n° 1 pour la modification ou non du règlement « -23 ans », il a lieu à bulletin secret.

Vote n° 1 : Approbation application modification du règlement – 23 ans :

Nombre de voix : 241

Pour : 203

Abstention : 3

Contre : 35

Nul : 0

L'application de la modification du règlement – 23 ans est adoptée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Présentation du carton vert U13-U15-U17 :** Damien CHASTANG.
- **Procédures COVID et note DESDEN –** Franck BESSE
- **Procédures intempéries et tableau des astreintes :** Marc LEYGE

PROCEDURE INTEMPERIES

La Commission Gestion des Compétitions gère la procédure liée aux intempéries pour tout ce qui concerne les compétitions et actions départementales.

Cette procédure se déroule en trois étapes.

1- Consultation

Lorsque les événements climatiques l'imposent (pluie, neige, vent, gel, nombre d'arrêtés municipaux importants, prévisions météo du week-end), le Président de la Commission Gestion des Compétitions (ou la personne d'astreinte en période hivernale) consulte le vendredi matin les différents membres de sa commission avec demande de réponse pour 11h00.

2- Décision

Après réception des réponses et consultation du Président du District (pour éventuelle information complémentaire émanant des instances régionales ou fédérales), une décision est prise sur le maintien ou non des compétitions prévues sur des installations extérieures (y compris les matchs Interdistrict se déroulant en Corrèze).

Dans le cas où Météo France émet à minima une vigilance orange, le report intégral des rencontres ou actions départementales devant se dérouler sur la période de la vigilance devient impératif.

3- Information

La décision de report des matchs sera communiquée **au plus tard vendredi 16h00** à :

- Le Président du District de Football de la Corrèze.
- Les membres du Comité de Direction.
- Les clubs et les licencié(e)s du département (Zimbra, site du District et Facebook).
- Les médias.

En période hivernale, pour toute question relative aux compétitions départementales, les clubs doivent contacter la personne d'astreinte sur le week-end concerné (cf. tableau des astreintes).

IMPRATICABILITE DES TERRAINS

Les arrêtés municipaux doivent parvenir au plus tôt au District de Football de la Corrèze sur l'adresse mail officielle district@foot19.fff.fr.

Rappel, l'arrêté municipal doit :

- 1- Etre daté et signé du Maire (ou d'un adjoint)
- 2- Mentionner les dates d'interdiction d'utilisation du ou des terrains
- 3- Comporter le tampon / cachet de la Mairie

LA MAIRIE

- Prend un Arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain.
- Assure l'affichage à l'entrée du stade.
- Notifie l'arrêté au club concerné.

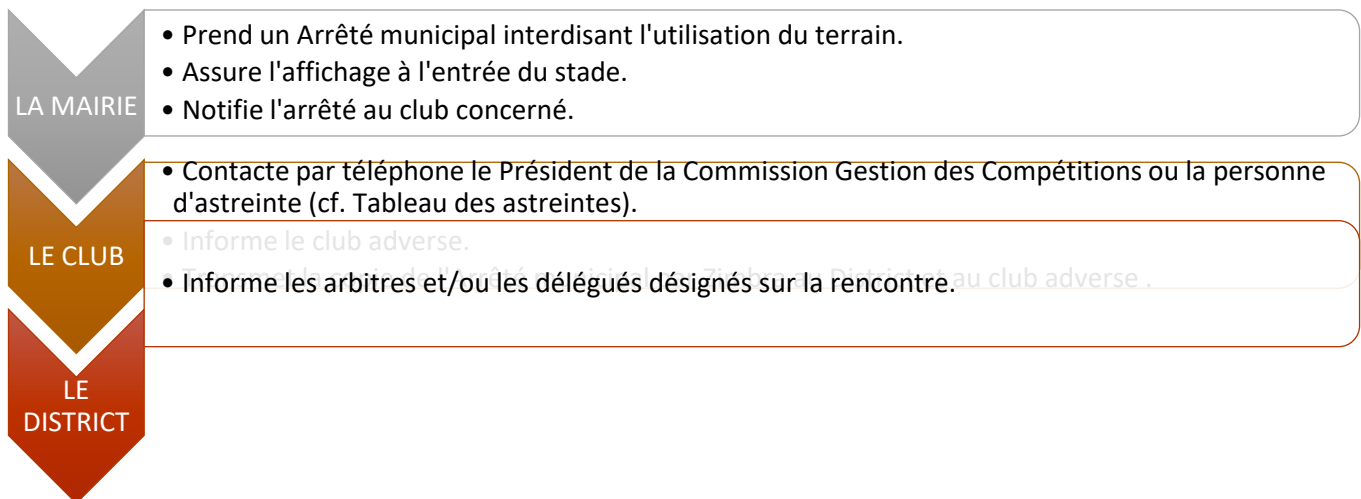
LE CLUB

- Transmet la copie de l'Arrêté municipal au District par Zimbra **dans les meilleurs délais**.

LE DISTRICT

- Consulte le(s) match(s) concerné(s) par l'Arrêté municipal.
- Inverse la (les) rencontre(s) si possible (en fonction du règlement).
- Reporte la (les) rencontre(s) si nécessaire (consultable sur Footclubs).

PROCEDURES A SUIVRE APRES LE SAMEDI 12H ET LE JOUR DE LA RENCONTRE



En cas de non-réception ou de non-déclaration de l'Arrêté municipal, la commission étudiera les raisons et **pourra donner match perdu par pénalité à l'équipe concernée.**

En cas d'Arrêté municipal non-déclaré, la commission étudiera les raisons et **pourra imputer les frais de déplacement des officiels et de l'équipe visiteuse à l'équipe recevante.**

JUGEMENT DE L'ETAT DU TERRAIN A L'ARRIVEE AU STADE

En cas d'intempéries soudaines et importantes

1. Si le représentant de la Municipalité estime que le déroulement de la (ou les) rencontre(s) risquerait d'affecter gravement l'aire de jeu et/ou de mettre en danger l'intégrité physique des participants, il peut en interdire l'utilisation.
La décision du représentant de la Municipalité est alors présentée à l'arbitre et aux équipes, et affichée à l'entrée du stade.
L'arbitre (ou le dirigeant désigné pour arbitrer) ne fait pas jouer la rencontre mais **fait un rapport à la commission compétente** indiquant son appréciation de l'état du terrain.
2. Si aucune décision n'a été prise par la Municipalité, **il appartient à l'arbitre désigné** en concertation avec le représentant de la Municipalité et/ou les responsables des deux équipes, selon le cas, de décider de faire ou non jouer la rencontre.

La commission compétente pourra donc, en fonction des situations précitées :

- Donner match perdu par pénalité à l'équipe ou aux équipes qui ne seraient pas présentes sur le terrain à l'heure officielle de la rencontre.
- Donner match perdu par pénalité à l'équipe recevante s'il est prouvé que l'interdiction d'utilisation du terrain a été fondée sur d'autres motifs que la préservation de celui-ci.



Pour les rencontres remises ou à rejouer, en cas de nouvelle impraticabilité du terrain, **la Commission Gestion des Compétitions a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse.**

DISPOSITION PARTICULIERE AUX CHAMPIONNATS

Inversion de terrain

Pour tous les matchs de Championnat (Aller), si le terrain du club recevant est indisponible suite à un Arrêté municipal, après accord de la Commission Gestion des Compétitions, **le match se jouera sur le terrain du club visiteur**, si celui-ci est entièrement libre pour la période concernée (samedi soir ou dimanche après-midi) et si le club est en mesure de recevoir cette rencontre.

En cas d'indisponibilité, la rencontre sera jouée à une date ultérieure fixée par la commission compétente. Par conséquent, suite à cette modification du match Aller, le match Retour sera également inversé.

DISPOSITION PARTICULIERE AUX COMPETITIONS INTERDISTRICTS FEMININES JEUNES

Si le District 19, gestionnaire des compétitions, reporte les rencontres, **toutes les rencontres** de ces championnats **sont reportées** (y compris celles se déroulant dans le 23 ou le 87).

Si un autre District (23 ou 87) reporte les rencontres sur son territoire, les rencontres de ces championnats devant se jouer sur leur territoire **seront également reportées.**

COMMUNICATION SUR LES MATCHS REMIS POUR INTEMPERIES

Pour tout changement de dernière minute (report suite à Arrêté municipal ou modification d'horaire de match), les clubs et les arbitres doivent **consulter leurs désignations** (officiels) et **leurs matchs du week-end** (clubs) ; ceci jusqu'au samedi midi (12h00).

Aucune communication téléphonique ou informatique ne sera émise par le District de Football de la Corrèze.

En effet, les conditions météorologiques défavorables induisent un nombre important de modifications de matchs à effectuer le samedi matin (juste avant 12h00), la commission n'est pas en capacité de prévenir individuellement par mail ou par téléphone chaque club concerné.

WEEK-END	Marc LEYGE 06-25-69-73-64	Damien DECHERF 06-84-01-14-59	Alex DA SILVA 06-19-55-62-31	Damien CHASTANG 06-18-39-02-45	Serge TREMOUILLE 06-37-97-36-35
18-19/09/2021	OK				
25-26/09/2021				OK	
02-03/10/2021			OK		
09-10/10/2021				OK	
16-17/10/2021			OK		
23-24/10/2021	OK				
30-31/10/2021				OK	
06-07/11/2021			OK		
13-14/11/2021	OK				
20-21/11/2021			OK		
27-28/11/2021		OK			
04-05/12/2021					OK
11-12/12/2021	OK				
15-16/01/2022				OK	
22-23/01/2022					OK
29-30/01/2022		OK			
05-06/02/2022		OK			
12-13/02/2022		OK			
19-20/02/2022	OK				
26-27/02/2022				OK	

- **Information sur le Challenge du Fair-Play** : Damien DECHERF.

ARTICLE 1 :

- **Alinéa 1**

Le District de Football de la Corrèze organise chaque saison, avec les partenaires associés, le Challenge du FAIR-PLAY départemental. Son but est de récompenser les clubs dont toutes les composantes favorisent la compétition sportive, dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire.

- **Alinéa 2**

Sont concernées, toutes les équipes des clubs disputant les championnats seniors masculins et féminins de niveau District.

- **Alinéa 3**

L'attribution du Challenge du Fair-Play sera effective si la compétition va à son terme.

ARTICLE 2 :

La gestion est assurée par la Commission Éthique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes, en relation avec la Commission de Discipline et les services administratifs et informatiques du District.

ARTICLE 3 :

Le classement est établi de la façon suivante :

$$\frac{\text{Points positifs} - \text{points négatifs}}{\text{Nombres de matches joués}} = \text{Coefficient}$$

Ces points seront attribués lors de chaque rencontre des compétitions visées à l'alinéa 2 de l'article 1, d'après le barème suivant :

- **Alinéa 1**

Points positifs

10 points sont attribués lors de chaque rencontre disputée des championnats visés à l'alinéa 2, de l'article 1.

- **Alinéa 2**

Points négatifs

a) Les points négatifs résultent du barème des décisions ci-dessous.

b) Un club convoqué à la Commission Ethique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes sera pénalisé de 50 points par convocation.

1. Sanctions individuelles (joueurs, dirigeants, entraîneurs, éducateurs...)

- Avertissement : 1 point
- Exclusion temporaire : 2 points
- Expulsion : 3 points par match de suspension
- Incident Hors Match : 5 points par match de suspension
- Suspension au temps : 10 points par mois de suspension
- Suspension égale ou supérieure à 6 mois : exclusion du Challenge

2. Sanctions collectives suite à des incidents pendant la rencontre

- Match perdu par pénalité suite à des incidents : 10 points
- Retrait de points au classement : 10 points multipliés par le nombre de points retirés
- Suspension de terrain (sursis) : 10 points multipliés par le nombre de matchs
- Suspension de terrain (ferme) : 20 points multipliés par le nombre de matchs
-

ARTICLE 4 :

Les clubs vainqueurs seront ceux qui totaliseront les coefficients les plus élevés. Si plusieurs clubs demeurent ex-æquo, ils seront départagés selon les critères ci-dessous, par ordre hiérarchique.

- 1 – Le club ayant le moins de points négatifs par rapport au nombre de match.
- 2 – Le club n'ayant eu aucun dossier à la Commission Ethique, Fair-Play et Valeurs Citoyennes
- 3 – Le classement général par club du Challenge Fair-Play.

ARTICLE 5 :

Le Challenge du Fair-Play sera décerné aux douze meilleures équipes seniors masculines (trois par division) et aux trois meilleures équipes seniors Féminines.

Les dotations offertes par le District et les partenaires associés seront remises lors de la Soirée des Récompenses.

ARTICLE 6 :

La Commission est compétente pour examiner tous les cas, y compris ceux non-prévus au présent règlement. Elle se réserve aussi la possibilité d'exclure du Challenge Fair-Play, tout club dont une des équipes, autres que celle



disputant les championnats indiqués à l'alinéa 2, de l'article 1 du présent règlement, aurait été gravement sanctionnée.

La Commission se réserve le droit de statuer sur tous les litiges, sans recours de la part des clubs.

- **Présentation du nouveau Corrèze Foot Mag** : Jean-François BONNET et Sylvette GOUDOUNESQUE.
Ils présentent le magazine n° 2, et souhaitent que les clubs donnent le meilleur accueil à celui-ci et qu'ils n'hésitent pas à le partager.
- **Informations sur les futures manifestations et dates des Finales du District** :
Franck BESSE

Interventions des personnalités :

M. Alex BOUDET représentant M. Saïd ENNJIMI, Président de la LFNA.

Il remercie les clubs et se réjouit de la bonne tenue de cette Assemblée Générale, et souhaite de bonnes fêtes à tous.

M. Jean-François TEYSSANDIER, Président du CDOS :

Il donne des informations sur les mesures sanitaires, très surveillées par l'ARS.

Il rappelle le dispositif concernant le Service Civique, la formation PSC1 et la formation PEPS ainsi que le Pass Port (Allocation rentrée sportive) et indique que 800 licences sont validées au 17 Décembre 2021 pour la Corrèze.

Tombola :

Tirage au sort effectué :

Le club de SR3V sera crédité de la somme de 200,00 €.

Jean-François BONNET, Président du District de la Corrèze clôture cette Assemblée Générale et remercie une nouvelle fois les clubs de leur présence et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes.

Le Président du District

J.F BONNET